

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIESNEUVIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(EXTRAORDINAIRE)

(1998-1999)

LE 2 MARS 19991.00 RECUEILLEMENT2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 2 MARS 1999 À 20 h 00
AU 184 BOULEVARD SALABERRY NORD
À CHÂTEAUGUAY
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-
LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE
GENTRIC-KERNEIS, CLAIRE LAVIGNE-LABELLE, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE
SAVOIE-GIRARD, FRANÇOISE THÉORET

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, ANDRÉ DUGAS, ALBAN
SYNNOTT, PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME PASCALE GODIN, représentante du Comité de parents (primaire)

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique
JEAN JOLY, secrétaire général
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières
GÉRARD LACHANCE, directeur du Service de l'information
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes
GILLES PRESSEAUULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation
professionnelle

2.00A VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame la présidente s'assure que la procédure de convocation d'une séance extraordinaire a été suivie.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame B. Séguin, présidente du Conseil d'établissement de l'école Saint-Viateur, confirme avoir reçu la réponse de Madame la présidente du Conseil des commissaires à sa lettre du 1er février et réitère sa demande d'aide à la Commission scolaire.

ARRIVÉE D'UN COMMISSAIRE

À 20 h 06, arrivée de Monsieur Jean Vendette.

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.C.-0147-03-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 1999

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 Obtention d'un doctorat pour une professionnelle des Services éducatifs aux jeunes: Information

7.02 Calendrier scolaire 1999-2000 - 2e version: Information

7.03 École Louis-Lafortune - Modification au calendrier scolaire 1998-1999: Information

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.01 Projet Atout: Information

8.02 Centres locaux de développement (C.L.D.): Information

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Emprunt à long terme - 23 815 000 \$: Autorisation

10.02 Financement à long terme - 716 769 \$ - à la charge de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries: Demande d'autorisation au Ministère

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Demandes d'ajout d'espace en formation professionnelle

11.01.01 École secondaire de la Magdeleine

11.01.02 École de formation professionnelle de Châteauguay

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE13.00 SERVICE DE L'INFORMATION14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC15.00 COMITÉ DE PARENTS16.00 DEMANDE D'INFORMATION17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1999

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-0148-03-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 2 février 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-0149-03-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance du 2 février 1999 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 OBTENTION D'UN DOCTORAT POUR UNE PROFESSIONNELLE DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES: INFORMATION

Le directeur des Services éducatifs aux jeunes informe les membres du Conseil des commissaires que Madame Nathalie Michaud, conseillère pédagogique en mesure et évaluation, a obtenu son doctorat de l'Université Laval et explique brièvement l'objet de sa thèse et ses recommandations.

Comme suite,

(C.C.-0150-03-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QU'une lettre de félicitations soit adressée à Madame Michaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02 CALENDRIER SCOLAIRE 1999-2000 - 2e VERSION: INFORMATION

En suivi à la dernière séance du Conseil, le directeur des Services éducatifs aux jeunes dépose une copie de la 2e version du calendrier scolaire 1999-2000 qui inclut les modifications apportées depuis le dépôt de février.

Une période de questions suit.

7.03 ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE - MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 1998-1999: INFORMATION

La directrice générale adjointe informe l'assemblée de la modification devant être apportée au calendrier scolaire de l'école Louis-Lafortune, suite aux travaux de transformation projetés.

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.01 PROJET ATOUT: INFORMATION

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance du projet "Atout", une approche innovatrice pour la formation en entreprise.

Le directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle souligne la grande implication de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dans ce projet et la fierté qui en découle.

8.02 CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (C.L.D.): INFORMATION

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance du texte de la présentation de Monsieur Gilles Presseault aux membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Roussillon, visant à décrire l'apport des commissions scolaires et du CEGEP du territoire au développement économique et social du Roussillon.

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11
mpt10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES10.01 EMPRUNT À LONG TERME - 23 815 000 \$: AUTORISATION

(C.C.-0151-03-99)

ATTENDU que le Comité exécutif doit emprunter pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

1. QU'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de vingt-trois millions huit cent quinze mille dollars (23 815 000 \$) soit contracté;

2. QUE le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes:

Dépenses régularisées au rapport financier 1996-1997 et requérant un financement à long terme - 0 - \$

Soldes en capital échus et à refinancer avant le 30 juin 1999 23 233 000 \$

Une partie des ressources allouées aux fins d'investissements pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 - 0 - \$

Une partie de l'allocation de base d'investissements pour l'année 1998-1999 - 0 - \$

Un estimé des frais inhérents à l'émission de l'emprunt 582 000 \$

3. QU'à cet égard, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants:

A - En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:

- 1 - Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
- 2 - Négocier les modalités de l'emprunt;
- 3 - Désigner une société de fidéicommiss, un conseiller juridique et un imprimeur;
- 4 - Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicommiss, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés;

OU

B - En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.

4. QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

5. QUE la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

6. QUE n'importe lesquels des officiers de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

7. QUE, le cas échéant, ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.

8. QUE, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de la présidente et du directeur général soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.
9. QUE, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
10. QUE, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.
11. QUE la Commission scolaire autorise le directeur général, à effectuer tous les paiements en capital, d'intérêt et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
12. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02 FINANCEMENT À LONG TERME - 716 769 \$ - À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES: DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE

(C.C.-0152-03-99)

ATTENDU que les règles budgétaires du transport scolaire, pour l'année scolaire 1998-1999, exigent une contribution financière du fonds de fonctionnement au transport scolaire;

ATTENDU que les règles budgétaires du transport scolaire, pour l'année scolaire 1998-1999, permettent, avec l'autorisation du Ministre, de contracter un emprunt à long terme dont la durée n'excède pas trois ans;

ATTENDU que la réalisation du projet nécessitera un emprunt d'une somme de 716 769 \$,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron

QUE demande soit faite, au ministre de l'Éducation, d'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à contracter un emprunt d'une somme de 716 769 \$, pour une période n'excédant pas trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

11.01.01 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA MAGDELEINE

(C.C.-0153-03-99)

CONSIDÉRANT le besoin de regroupement des clientèles en formation professionnelle et celui de développer l'accessibilité aux adultes aux options de secrétariat et comptabilité au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud à La Prairie,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande au ministère de l'Éducation qu'une somme de 683 000 \$ soit octroyée afin de procéder au réaménagement de l'espace en formation professionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.01.02 ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE CHÂTEAUGUAY

(C.C.-0154-03-99)

CONSIDÉRANT le besoin de normaliser l'atelier de formation en charpenterie et menuiserie de l'école de formation professionnelle de Châteauguay,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande au ministère de l'Éducation qu'une somme de 1 248 000 \$ soit octroyée visant à augmenter de 873 m² la superficie dédiée à cette option, en construisant une rallonge à l'école concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE13.00 SERVICE DE L'INFORMATION14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Madame la présidente fait état des principaux points traités lors de la session du Conseil général des 26 et 27 février derniers et suggère le nom d'un candidat au titre de l'Ordre du mérite de la F.C.S.Q. L'assemblée convient d'appuyer ladite candidature.

15.00 COMITÉ DE PARENTS16.00 DEMANDE D'INFORMATION

Les membres du Conseil des commissaires sont informés sur divers points, dont notamment les derniers événements liés au terrain devant servir à la construction de la nouvelle école à Delson, la tenue d'une réunion, jeudi prochain, de Carrefour Jeunesse Emploi du comté de Châteauguay, à laquelle l'assemblée convient de déléguer Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis et enfin la composition de la représentation du Conseil au souper causerie de demain à Châteauguay, lors duquel l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, prendra la parole.

17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

(C.C.-0155-03-99)

À 21 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le 2 mars 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la présidente déclare la séance levée.

Micheline Poirier

Présidente de la séance

J. Caron

Secrétaire général